

DOCUMENTS À PRODUIRE ET ITEMS À RECEVOIR DES ÉQUIPES

Les présents documents doivent être préparés par les gérants et lorsque requis remis à votre coordonnateurs de niveaux aux échéanciers indiqués

(Plusieurs documents et exemples se trouvent en annexe dans les pages qui suivent)

DOCUMENTS/ITEMS	ÉCHÉANCE	√
Dépôt pour équipements et items administratifs	Début de saison	
Vérification policière des officiers d'équipes	Début de saison	
Liste des officiers d'équipe simple lettre	1 octobre 1 novembre (Novice)	
Liste des officiers d'équipe double lettre	15 septembre	
Liste officielle des joueurs de l'équipe simple lettre	1 octobre 1 novembre (Novice)	
Liste officielle des joueurs de l'équipe double lettre	15 septembre	
Règlements de l'équipe avec signature des parents	15 octobre 15 novembre (Novice)	
Prévisions budgétaires avec autorisation des parents	15 octobre 15 novembre (Novice)	
Demande d'autorisation de tournoi (pour tous vos tournois de la saison)	1 novembre	
Retour des codes d'éthiques signés par les officiers, parents et joueurs	15 octobre	
Formulaire des joueurs affiliés simple lettre	15 octobre 15 novembre (Novice)	
Formulaire des joueurs affiliés double lettre	1 octobre	
1 ^{ère} évaluation des joueurs	1 décembre	
2 ^{ième} évaluation des joueurs	15 février	
Retour de l'équipement en location	30 avril	
Budget final (rapport détaillé et copie des reçus)	30 avril	
Cahier de cheminement de l'entraîneur	30 avril	

ANNEXES ET FORMULAIRES

2016-2017



Ce document est disponible sur le site Internet de l'AHMH
WWW.AHMH.CA

Veuillez-vous en faire des copies avant l'utilisation

Sujets à changement au courant de la saison



Annexe I

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE HULL PROTOCOLE DE PRÊT DES CHANDAILS 2016-2017

NOM DE L'ÉQUIPE :

CATÉGORIE :

NIVEAU :

NOM DE LA PERSONNE REPRÉSENTANT L'ÉQUIPE :

POSITION AU SEIN DE L'ÉQUIPE :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

Initiales du représentant de l'équipe qui
confirme la réception des chandails : _____

NOMBRE DE CHANDAILS REÇUS :

NOMBRE DE LETTRES « C » :

NOMBRE DE LETTRES « A » :

PROT O C O L E

Pour les équipes de **SIMPLES LETTRES** :

-Un représentant de l'équipe devra se présenter à l'aréna Sabourin, suite à une date fixée par l'association, pour la remise de l'équipement décrit ci-après.

-Le représentant de l'équipe prendra possession des items suivants : chandails, bas, lettres et deux housses pour chandails. **Le représentant examinera les chandails et pourra écrire des commentaires dans la section attitrée en page 2 du présent document.**

-Le représentant de l'équipe devra remettre un chèque de 305 \$, à l'ordre de l'AHMH, qui peut être daté au plus tard le 1^{er} décembre 2015. Ce montant comprend 175 \$ en dépôt pour les chandails, 60 \$ en dépôt pour les deux housses et les lettres, 40 \$ en frais pour les billets *Jouez pour jouer* et 30 \$ de frais d'administration.

Pour les équipes de **DOUBLES LETTRES** :

- Un représentant de l'équipe devra se présenter à l'aréna Sabourin, suite à une date fixée par l'association, pour la remise de l'équipement décrit ci-après.

-Le représentant de l'équipe prendra possession des items suivants : chandails, bas, lettres et une housse double pour les chandails. **Le représentant examinera les chandails et pourra écrire des commentaires dans la section attitrée en page 2 du présent document.**

-Le représentant de l'équipe devra remettre un chèque de 275 \$, à l'attention de l'AHMH, qui peut être daté au plus tard le 1^{er} décembre 2016. Ce montant comprend 175 \$ en dépôt pour les chandails, 30 \$ en dépôt pour la housse double et les lettres, 40 \$ en frais pour les billets *Jouez pour jouer* et 30 \$ de frais d'administration.

PROCOLE DE PRÊT DES CHANDAILS 2016-2017

Page 2

Lors du retour des chandails et des housses en fin d'année :

L'AHMH remboursera aux équipes les dépôts des chandails et des housses (235 \$ pour les simples lettres; 205 \$ pour les doubles lettres). **Veillez noter que ce remboursement de dépôt sera conditionnel à :**

- 1) En tout temps durant la saison, les chandails et les bas doivent être propres.
- 2) Aucun échange de chandails entre équipes n'est autorisé (tous les ensembles de chandails portent les mêmes grandeurs).
- 3) **Les chandails ne doivent jamais être mis à la sècheuse.**
- 4) Aucune bande de commanditaires ne doit être apposée sur les chandails.
- 5) Aucune bande de noms ne peut être apposée sur les chandails.
- 6) Aucune modification aux chandails ne sera acceptée.
- 7) Lorsque rapportés à l'AHMH, les chandails doivent avoir été lavés et être propres, remis sur des **cintres en métal** et dans leur housse respective.
- 8) Les lettres « C » et « A » doivent être décousues des chandails et remis à l'AHMH en fin d'année.

IMPORTANT :

-Lors de la remise des chandails en fin d'année, si les règles 7 et/ou 8 ne sont pas respectées, le dépôt de l'équipe sera retenu jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

-Noter qu'il y aura un frais de 70 \$ pour chaque chandail endommagé ou perdu.

-Noter qu'il y aura un frais de 3 \$ pour chacune des lettres « C » et « A » manquantes.

Veillez noter et décrire, dans cette section, les chandails qui démontrent quelques signes de détérioration lors de la prise de possession initiale :

J'ai lu et j'accepte le présent protocole. J'ai aussi examiné les chandails et contrevérifié les nombres remis.

DATE : _____

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT : _____

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L'AHMH : _____

CODE D'ÉTHIQUE POUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

Le rôle du personnel d'encadrement dans la pratique d'un sport est majeur. Les éléments suivants résument leurs responsabilités :

- Favoriser l'apprentissage du sport aux joueurs et les aider à développer leurs habiletés.
- Maintenir un bon climat et de bonnes relations.
- Enseigner aux joueurs les valeurs qui favorisent l'esprit sportif.

Le personnel d'encadrement doit s'engager aux règles d'éthique suivantes qui viennent supporter la charte de l'esprit sportif. En tant que membre du personnel d'encadrement :

- 1.- Je vais éviter de me comporter de façon excessive envers les officiels. À cet égard, je vais contrôler mes émotions et éviter de perdre de ma dignité.
- 2.- Je vais m'assurer que mes propos et mon comportement reflètent la ligne de conduite qui est exigée de mes joueurs et des parents et qu'ils soutiennent la charte de l'esprit sportif.
- 3.- Je vais respecter et faire respecter les règles de jeu ainsi que les règlements de mon association et en aucun temps je ne tenterai de les contourner. À cet égard, je ferai preuve d'intégrité et d'honnêteté.
- 4.- Je mettrai en valeur des propos et des comportements qui témoigneront du respect de l'adversaire et des officiels. À cet égard, aucun écart de la part des entraîneurs et des joueurs ne sera acceptable.
- 5.- Je vais encourager tous les efforts de mes joueurs sans discernement et souligner leurs erreurs dans le seul but de favoriser leur développement.
- 6.- Lorsque je devrai m'entretenir avec un parent, je le ferai en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en m'assurant de contrôler mes émotions et de présenter un comportement respectueux.
- 7.- Je vais traiter mes joueurs avec équité, en respectant leurs droits, pourvu que cela ne contrevienne pas à la charte de l'esprit sportif.
- 8.- Je ne tolérerai aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des joueurs, entraîneurs ou adversaires et je prendrai les dispositions qui sont à ma portée pour les dénoncer et les éliminer. Mon comportement et mes propos seront à l'image de cette éthique.
9. Lorsque je devrai rencontrer un joueur je m'assurerai d'avoir une autre personne avec moi.
10. Je ne laisserai jamais les joueurs seuls dans la chambre sans surveillance.

_____	_____	_____	_____
NOM DE L'ASSOCIATION	NOM DE L'ÉQUIPE	DIVISION	CLASSE

Je soussigné(e),

_____	_____
ENTRAÎNEUR-CHEF	ENTRAÎNEUR-ADJOINT
_____	_____
ENTRAÎNEUR-ADJOINT	AUTRE
_____	_____
PRÉPOSÉ SANTÉ-SÉCURITÉ	GÉRANT

Après avoir lu et pris connaissance du code d'éthique ci-haut énoncé, je m'engage à le respecter pour le bien-être du sport et de ceux qui le pratiquent, et comprends que si j'y contreviens, je pourrais alors m'exposer aux conséquences qui en découlent

FORMULAIRE DU JOUEUR AFFILIÉ

Nom du Joueur (lettre moulée SVP)
d'appartenance

Niveau actuel

Nom de l'équipe

Nom -Entraîneur-Chef,
Équipe d'appartenance

Signature -Entraîneur-Chef,
Équipe d'appartenance

AFFILIATION
(lettres moulées SVP)

Niveau affilié

Nom de l'équipe affiliée

(nom) _____

(nom) _____

(Signature) _____
Parent ou tuteur

(Signature) _____
Entraîneur-Chef, Équipe affiliée

(Signature) _____
Coordonnateur de niveau

Date _____

Nota: Avant d'inviter un joueur affilié pour une partie ou une pratique, l'entraîneur-chef ou le gérant devra communiquer avec l'entraîneur-chef ou le gérant de l'équipe d'où provient le joueur pour obtenir l'approbation de l'utiliser. Tout désaccord au sujet de l'affiliation d'un joueur ou de l'utilisation d'un joueur affilié devra être signalé au Coordonnateur de niveau. La priorité demeurant toujours à son équipe d'appartenance. Chacun des joueurs affiliés devra être invité à participer à au moins trois (3) pratiques durant la saison.

Annexe IV

RÈGLEMENTS DE L'ÉQUIPE

Remettre une copie aux joueurs et/ou parents

1. Chacun des joueurs devra être présent à tous les entraînements, parties, réunions et activités de l'équipe.
2. La chambre des joueurs est strictement réservée aux joueurs et officiers d'équipe.
3. Les deux (2) chandails d'équipe de l'A.H.M.H. devront être apportés lors de chaque partie ainsi qu'aux tournois. Il sera interdit de les porter lors des séances d'entraînement. Il y va de même pour les bas remis en début de saison.
4. Les joueurs doivent respecter leurs coéquipiers, les joueurs des équipes adverses, les officiers d'équipe, les parents et tous les représentants de l'A.H.M.H. (arbitres, marqueurs, chronométreurs) et ce, en tout temps.
5. Aucune initiation ne sera tolérée.
6. Dans le cas d'un incident, une période de réflexion de vingt-quatre (24) heures sera exigée avant d'entreprendre un processus de plaintes. Le Coordonnateur de secteur est la personne responsable du règlement des différends.
7. Les parents seront priés de s'abstenir de contester directement les décisions prises par les arbitres au cours d'une partie.
8. La signature des règlements de l'équipe ainsi que du code d'éthique par chacun des joueurs ainsi que chacun des parents est obligatoire.
9. Les cotisations d'équipe sont exclusivement utilisées pour les tournois et les activités de l'équipe. Toute somme non acquittée pourrait apporter un refus de participation à un joueur à un tournoi ou à une activité d'équipe

Annexe V

SIGNATURE DES RÈGLEMENTS DE « L'ÉQUIPE PAR LES PARENTS ET JOUEURS

J'ai lu et pris connaissance des règlements de l'équipe et je m'engage à les respecter.

Règlements	Gilet	Signature du joueur	Signature du parent
1. Chacun des joueurs devra être présent à tous les entraînements, parties, réunions et activités de l'équipe.			
2. La chambre des joueurs est strictement réservée aux joueurs et officiers d'équipe.			
3. Les deux (2) chandails d'équipe de l'A.H.M.H. devront être apportés lors de chaque partie ainsi qu'aux tournois. <u>Il sera interdit de les porter lors des séances d'entraînement.</u> Il y va de même pour les bas remis en début de saison.			
4. Les joueurs doivent respecter leurs coéquipiers, les joueurs des équipes adverses, les officiers d'équipe, les parents et tous les représentants de l'A.H.M.H. (arbitres, marqueurs, chronométreurs) et ce, en tout temps.			
5. Aucune initiation ne sera tolérée.			
6. Dans le cas d'un incident, une période de réflexion de vingt-quatre (24) heures sera exigée avant d'entreprendre un processus de plaintes. Le Coordonnateur de secteur est la personne responsable du règlement des différends.			
7. Les parents seront priés de s'abstenir de contester <u>directement</u> les décisions prises par les arbitres au cours d'une partie.			
8. La signature des règlements de l'équipe ainsi que du code d'éthique par chacun des joueurs ainsi que chacun des parents est obligatoire.			
9. Les cotisations d'équipe sont exclusivement utilisées pour les tournois et les activités de l'équipe. Toute somme non acquittée pourrait apporter un refus de participation à un joueur à un tournoi ou à une activité d'équipe			

Annexe VI

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN DATE DU _____ ÉBAUCHE (Équipe, niveau)

<u>État des revenus</u>		Total
Cotisations	17 joueurs x ***\$	***\$
	Levée de fonds	***\$
	Tirage	***\$
	Jouez pour Jouer * (si applicable)	***\$
	Retour du dépôt des gilets	***\$
Divers/commanditaires		***\$
	TOTAL DES REVENUS	***\$

<u>État des dépenses</u>		
Opérations Hockey	Dépôt pour les gilets/bas	***\$
	Frais administration bancaire	***\$
	Appels interurbains/fax	***\$
	Équipement/cours premier soins	***\$
Tournois	1 – (lieu)	***\$
	2 – (lieu)	***\$
	3 – (lieu)	***\$
Social/divers	Repas d'équipe en tournoi	***\$
	Fête de Noël	***\$
	Party/fin d'année	***\$
	TOTAL DES DÉPENSES	***\$

Signature de l'entraîneur-chef

Signature du trésorier ou gérant de l'équipe

Date

Annexe VIII

Hockey Canada

Programme de sécurité de Hockey Canada 21

FICHE D'INFORMATION MÉDICALE

Nom :

Date de naissance : _____ Jour _____ Mois _____ Année _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

N^o d'assurance maladie provinciale (facultatif) : _____

Nom de la mère : _____ Nom du père : _____

Numéros de téléphone au travail : Mère _____ Père _____

Autre personne à joindre en cas d'urgence (si les parents ne sont pas disponibles)

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Nom du médecin : _____ Téléphone : _____

Nom du dentiste : _____ Téléphone : _____

<Date du dernier examen médical complet : _____

* Avant qu'un joueur participe à un programme de hockey, toute maladie ou blessure devrait être vérifiée par le médecin de famille du joueur.

Cochez la réponse appropriée et fournir des détails si vous répondez « oui » à une des questions.

- Oui Non Commotions cérébrales antérieures
- Oui Non Épisodes d'évanouissement pendant l'exercice
- Oui Non Épileptique
- Oui Non Porte des lunettes
- Oui Non Les verres sont-ils incassables ?
- Oui Non Porte des lentilles cornéennes
- Oui Non Porte un appareil dentaire
- Oui Non Problème d'ouïe
- Oui Non Asthme
- Oui Non Trouble respiratoire pendant l'exercice
- Oui Non Trouble cardiaque
- Oui Non Diabétique – Type 1 _____ Type 2 _____
- Oui Non Prend des médicaments

Oui Non Allergies

Oui Non Porte un bracelet ou un collier d'information médical

Pourquoi? _____

Oui Non Problème de santé pouvant nuire à sa participation à une équipe de hockey

Oui Non A eu une maladie qui a duré plus d'une semaine au cours de la dernière année et a dû consulter un professionnel de la santé

Oui Non A subi des blessures requérant une intervention médicale au cours de la dernière année

Oui Non Hospitalisé au cours de la dernière année

Oui Non Chirurgie au cours de la dernière année

Oui Non Présentement blessé. Partie corporelle blessée : _____

Oui Non Vaccinations à jour Date du dernier vaccin contre le tétanos : _____

Oui Non Vaccin contre l'hépatite B

Veillez donner des détails si vous avez répondu « Oui » à une ou plusieurs des questions précédentes. Utilisez une autre feuille au besoin.

Médicaments : _____

Allergies _____

Problèmes de santé : _____

Blessures récentes : _____

Toute information non discutée ci-dessus _____

Je comprends qu'il relève de ma responsabilité d'aviser aussitôt que possible le préposé à la sécurité de tout changement en ce qui a trait à l'information ci-dessus. Dans l'éventualité où, en cas d'urgence, il est impossible de joindre une personne responsable, la direction de l'équipe amènera mon enfant à l'hôpital ou chez un médecin, si cela s'avère nécessaire.

J'autorise, par la présente, le médecin et le personnel infirmier à examiner et à procéder aux traitements nécessaires pour mon enfant.

J'autorise également que l'information pertinente soit distribuée aux personnes appropriées (entraîneur, médecin) lorsque cela est jugé nécessaire.

Date : _____ Signature du parent ou tuteur : _____

Avis de non responsabilité : L'information de nature personnelle utilisée, divulguée, obtenue ou conservée par Hockey Canada ne sera conservée qu'aux fins pour lesquelles elle a été recueillie conformément aux principes nationaux sur la vie privée énoncés dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et dans la politique de Hockey Canada sur la vie privée.



CODE D'ÉTHIQUE/DISCIPLINAIRE ET TABLEAU DES SANCTIONS POUR LE PARENT/TUTEUR LÉGAL

Le rôle du parent/tuteur légal dans la pratique d'un sport est primordial. Ils doivent établir avec leurs enfants des normes raisonnables, les aider à prendre de bonnes décisions à l'égard du sport, à acquérir une bonne estime de soi et leur inculquer des valeurs telles que : la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.

Le parent/tuteur légal doit se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Le parent/tuteur légal doit éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à la charte de l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité. Il doit placer le bien-être de son enfant au-dessus du seul désir de gagner. Il doit souligner ses efforts et l'encourager à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels avec respect sans égard à leur sexe, habileté, race, langue, nationalité ou condition sociale.

Chaque comportement, acte et geste constituant un manquement au code d'éthique et disciplinaire du parent/tuteur légal lors de toute activité d'équipe de l'Association du Hockey Mineur de Hull (A.H.M.H.) (voir section 1 ci-dessous) seront sanctionnés selon le tableau des sanctions contenu à la section 2 et **inscrits dans le dossier du joueur de l'A.H.M.H.**

1. Parents/tuteur légal

1.1. Je dois me conduire en tout temps de façon responsable et encourager les valeurs d'esprit sportif, d'intégrité, de la communication ouverte et du respect mutuel.

1.2. Je dois en tout temps avoir un comportement modèle positif et assurer une communication efficace et positive avec mon enfant. Je dois assumer en totalité la responsabilité du comportement et de l'attitude sur la glace et hors glace de mon enfant.

1.3. Je dois souligner l'importance des valeurs comme l'esprit sportif, le respect, la coopération, la compétition et le travail d'équipe à mon enfant et le féliciter de concourir loyalement, de participer et de perfectionner ses habiletés.

1.4. Je dois éviter tout comportement qui jette discrédit sur l'équipe ou l'Association par la consommation d'alcool et/ou de drogue et/ou de jeu de hasard.

1.5. Je dois en tout temps contrôler mes émotions afin de ne pas m'emporter de façon excessive envers les joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels.

Annexe IX (suite)

1.6. Mes propos et mon comportement doivent démontrer que je respecte les officiels et les entraîneurs ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun temps, je les déprécie devant mon enfant. Je dois garder en tête que je dois être un modèle positif pour mon enfant.

1.7. J'encourage tous les joueurs sans discernement et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage.

1.8. Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en privé à un moment convenable pour les deux parties (attendre 24heures), en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.

1.9. Mon comportement et mes propos doivent démontrer que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique, verbale ou psychologique. À cet égard, je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.

1.10. En tout temps, je respecte le bien d'autrui et j'évite tout geste par lequel je détruis ou détériore ou rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace (vandalisme). Le cas échéant, je suis responsable de tout dommage et devrai défrayer les coûts reliés au dommage.

2. Tableau des sanctions

	1ère offense	2e offense	3e offense
1. BATAILLE			
1.1 Bataille *	N1+ N2	N3	
2. HARCÈLEMENT ET INCONDUITE			
2.1 Émettre des injures et/ou des propos racistes et/ou sexistes *.	N1	N2	N3
2.2 Conduite violente, agressive et abusive *	N1	N2	N3
2.3 Émettre des menaces de toute nature à tout égard *	NI	N2	N3
2.4 Méfaits (vandalisme)	N1	N2	N3
3. EXTRÊMES INCONDUITES OU INCONDUITES GROSSIÈRES			
3.1 Cracher*.	N1+N2	N3	
3.2 Monter et s'agripper à une vitre de la bande de la patinoire	N1	N2	N3
4. AGRESSION			
4.1 Agression physique*.	N1+N2	N3	
4.2 Agression verbale*.	N1	N2	N3
5. RETARDER LE MATCH			
5.1 Lancer un objet sur la patinoire	N1	N2	N3
5.2 Obstruction par les spectateurs	N1	N2	N3
5.3 Sauter sur la patinoire	N1	N2	N3

* **Envers un joueur, entraîneur, gérant d'équipe, officiel, spectateur, parent, bénévole, etc.**
Le comité de discipline se réserve le droit, selon la gravité de l'infraction, de respecter ou de ne pas respecter la gradation des conséquences ci-haut..

Annexe IX (suite)

INFRACTION	CONSÉQUENCE
N1	Avis de convocation (possibilité de sanction N2/N3).
N2	Suspension du parent/tuteur pour une durée déterminée.
N3	Interdiction d'entrée dans les aréna lors des activités et de toute ligue reliée aux activités de l'A.H.M.H. (Dans le cas ou le(la) contrevenant(e) ne se conforme pas à sa conséquence, son enfant sera retiré des activités de l'A.H.M.H. et de toute ligue reliée aux activités de l'A.H.M.H)

3. Procédure

3.1 Toute personne peut dénoncer **au comité de discipline de l'A.H.M.H.** un acte commis qui va à l'encontre du code d'éthique et disciplinaire des parents/du tuteur légal. Le formulaire de plainte est disponible sur le site Internet de l'A.H.M.H. ou via les administrateurs des comités.

3.2 Par la suite, le **comité de discipline de l'A.H.M.H.** convoquera le(la) contrevenant(e) peu importe l'infraction commise.

3.3 Une décision sera rendue par le **comité de discipline de l'A.H.M.H.** dans les délais prescrits par Hockey Québec.

3.4 Dans les cas où plusieurs offenses seraient commises lors d'un même événement, toutes les offenses seront prises en note et la conséquence la plus grave des offenses sera appliquée.

En vertu de l'article 1.2b. de Hockey Québec, en inscrivant son enfant au hockey, parents, tuteurs et joueurs acceptent de se soumettre et de se conformer aux règlements administratifs de Hockey Québec, de Hockey Canada de même qu'au code d'éthique qui les concerne.

Les invités (ami, famille, oncle ,cousin, etc.) sont sous la responsabilité du parent/ tuteur légal.



**CODE D'ÉTHIQUE/DISCIPLINAIRE ET TABLEAU DES SANCTIONS POUR LE
PARENT/TUTEUR LÉGAL**

J'ai lu et pris connaissance de l'annexe IX portant sur le code d'éthique/disciplinaire et le tableau des sanctions pour la saison 2016-2017 et je m'engage à le respecter.

NOM DU JOUEUR : _____

ÉQUIPE, CLASSE, CATÉGORIE : _____
(Ex : Citoyens, novice A)

Signé à Gatineau le, _____

Père

mère

Tuteur légal

CODE D'ETHIQUE DU JOUEUR

(VEUILLEZ ÉCRIRE EN LETTRES MOULÉES)

NOM : _____ **PRÉNOM** _____

ADRESSE : _____

Pour bénéficier au maximum de la pratique du hockey amateur, le joueur doit avoir des attitudes et un comportement qui découlent du plus pur esprit sportif. L'important n'est pas nécessairement de gagner ou de perdre, mais bien la manière dont il pratique le hockey. Il ne doit jamais perdre de vue qu'il s'agit d'un jeu. Pour obtenir le maximum de profit du hockey, tout joueur devra :

1. jouer pour s'amuser en se rappelant que le hockey n'est pas une fin, mais un moyen
2. observer rigoureusement les règles du jeu et la charte de l'esprit sportif
3. accepter et respecter en tout temps les décisions des officiels
4. respecter en tout temps les arbitres, les adversaires et leurs supporters qui ne doivent pas devenir des ennemis
5. toujours resté maître de lui afin que le hockey, un sport robuste, ne devienne pas un sport brutal et violent
6. avoir une conduite exemplaire sur et hors de la patinoire en utilisant un langage sans injure, expression vulgaire ou blasphème
7. apporter la même considération et collaboration à tous ses coéquipiers
8. respecter son entraîneur et ses dirigeants et obéir à leurs directives lorsque celles-ci ne sont pas contraires à son bien-être
9. engager toutes ses forces dans le jeu en évitant le découragement dans l'échec et la vanité dans la victoire
10. Respecter le bien d'autrui et éviter tout vol ou acte de vandalisme
11. En aucun cas je n'utiliserai de boisson énergisante dans la chambre des joueurs ni sur le terrain de l'aréna
12. En aucun cas j'utiliserai mon téléphone cellulaire en tant que caméra dans la chambre des joueurs
13. En aucun cas je n'utiliserai les réseaux sociaux pour commenter de façon négative, un coach, un coéquipier ou toute personne faisant partie de l'Association du Hockey Mineur de Hull.

J'ai lu et je comprends le code d'éthique; je m'engage à le respecter pour le bien-être du sport et de ceux qui le pratiquent et je comprends que toute violation du code pourrait m'exposer aux conséquences qui en découlent.

Signature	Date

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR PARTICIPER À UN
TOURNOI**

(S.V.P., COMPLÉTEZ UN FORMULAIRE PAR DEMANDE)

Date de la demande : _____

S.V.P. prévoir 7 jours pour recevoir votre autorisation de la direction de l'AHMH

La présente est une demande d'autorisation pour participer à un tournoi de

Nom de l'équipe : _____ Catégorie : _____

Nom du gérant : _____

Nom du tournoi : _____

Lieu : _____

Durée : du ____/____/____ au ____/____/____

S.V.P. inclure une photocopie du formulaire d'inscription dûment rempli ainsi qu'une copie de votre chèque pour couvrir les frais d'inscriptions.

Gérant

Entraîneur-chef

Coordonnateur de niveau

Date d'autorisation

Approuvée

Refusée

Annexe XIII

T 112 - Liste des officiers d'équipe
Les _____ de Hull

Saison 2016-2017

La signature du code d'éthique par chacun des officiers de l'équipe obligatoire (un formulaire par équipe)

ENTRAÎNEUR-CHEF			
Niveau/Grade de l'entraîneur			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance-maladie	

ENTRAÎNEUR ADJOINT			
Niveau / Grade de l'entraîneur			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance-maladie	

ENTRAÎNEUR ADJOINT			
Niveau / Grade de l'entraîneur			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance maladie	

PRÉPOSÉE SANTÉ- SÉCURITÉ			
Niveau / Grade de l'entraîneur			
Date enregistrement PSS			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance-maladie	

GÉRANTE			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance maladie	

Autre bénévole :			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance maladie	

Autre bénévole :			
Adresse			
Téléphone			
Courriel			
Date de naissance		# d'assurance maladie	

*il est essentiel que l'entraîneur-chef et le gérant aient une adresse courriel afin de recevoir les documents relatifs au fonctionnement de la saison

NB: L'entraîneur-chef (1), les adjoints (2), le gérant (1) ainsi que le préposé santé-sécurité (1) seront invités aux événements spéciaux de l'AHMH. Il sera de la responsabilité de l'équipe de remercier les autres personnes qui auront oeuvré à titre de bénévoles au sein de l'équipe